



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 90913

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la possibilité, pour les jeunes collégiens et lycéens, de valider une période scolaire effectuée à l'étranger. En effet, en prenant conscience de l'importance de l'apprentissage des langues étrangères, l'intérêt des jeunes Français pour des programmes linguistiques et éducatifs connaît un fort engouement. De plus en plus de jeunes collégiens et lycéens souhaitent effectuer un programme d'une année scolaire à l'étranger, leur permettant d'appréhender une culture différente et de vivre en immersion dans un pays étranger. Or la France reste un des rares pays de l'Union européenne à ne pas avoir de dispositif visant à reconnaître et valoriser la mobilité des élèves du secondaire. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend faire évoluer cette situation, en rendant possible l'homologation d'une année scolaire à l'étranger.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90913

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8132

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)